

LIMOGES METROPOLE

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vendredi douze mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 mai 2023, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Gilles TOULZA, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant

M. Jean-Luc BONNET est représenté par Mme Sylvie BAUDOU
M. Alexandre PORTHEAULT est représenté par Mme Caroline BOURGER

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Hélène CUEILLE donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à Mme Sarah TERQUEUX
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX
Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

Absents :

M. Denis LIMOUSIN, Mme Nezha NAJIM, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

L'ORDRE DU JOUR EST

**Prescription de la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Rilhac-Rancon –
Modification des Orientations d'aménagement et de programmation sur le bourg de
Rilhac-Rancon**



M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 20 février 2023, la Maire de la commune de Rilhac-Rancon a fait savoir à Limoges Métropole qu'elle souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de sa commune.

La présente procédure correspond à la modification n°1 du PLU visant à modifier des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles sur le centre-bourg de Rilhac-Rancon, modifiant ainsi le dossier d'OAP.

I. Contexte

La commune souhaite définir un projet global d'aménagement du centre-bourg de Rilhac-Rancon sur plusieurs échelles de temps (court-moyen-long termes) permettant d'améliorer sa lisibilité en matière d'urbanisme, d'habitat, de mixité, d'équipements, de services et d'activités économiques et commerciales.

L'étude en cours vise plus particulièrement à :

- favoriser le développement de l'offre de services publics par la construction et/ou l'aménagement d'équipements structurants ;
- favoriser le développement des activités économiques et commerciales du secteur de la Place du 19 mars 1962 et de la zone d'activités de la Mazelle ;
- l'amélioration de l'esthétique et de la lisibilité de l'entrée de ville ;
- l'amélioration des connexions des modes doux ;
- la préservation du cadre de vie conciliant une ruralité proche et prégnante avec un besoin de mixité et de renouveau urbain (typologie, densité, hauteur, ...) ;
- l'implantation d'une offre d'habitat social intégrée, bien répartie sur le territoire et favorisant l'insertion de nouvelles populations.

Cette étude s'inscrit également dans une démarche de réflexion de modification des OAP et d'anticipation du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) par Limoges Métropole.

Ces éléments sont clairement explicités dans l'annexe de la présente délibération de cette procédure.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

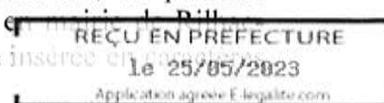
1/ rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,

2/ notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),

3/ conformément à l'article L153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Rilhac-Rancon et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et en mairie de Rilhac-Rancon.

En application des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement à Rilhac-Rancon et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera



apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU de la commune de Rilhac-Rancon, en application des dispositions de l'article L153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget communautaire les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à notifier, en application de l'article L.153-40 du Code l'urbanisme, le projet de modification aux personnes publiques associées et au maire de la commune concernée.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Formalités de publicité effectuées le
jeudi 25 mai 2023

Pour le Président
Par délégation
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/05/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-067-248719312-20230512-DL2023020H1

Commune de RILHAC RANCON

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



MODIFICATION DU PLU N°1 NOTICE DE PRÉSENTATION

MAI 2023

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

REÇU EN PREFECTURE
le 25/05/2023

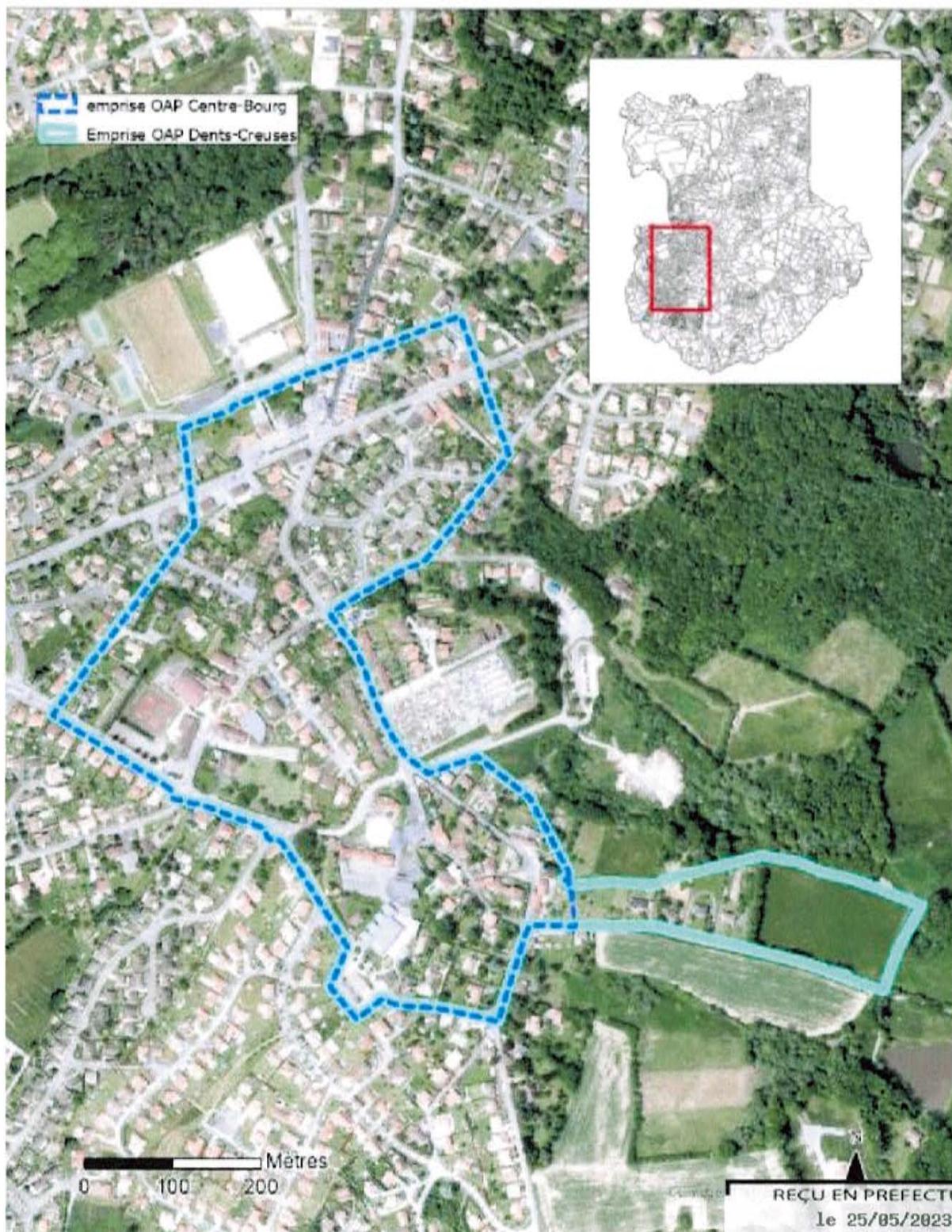
Application agréée e-legalite.com

99_DE-087-248719312-20230512-DL2523923H1

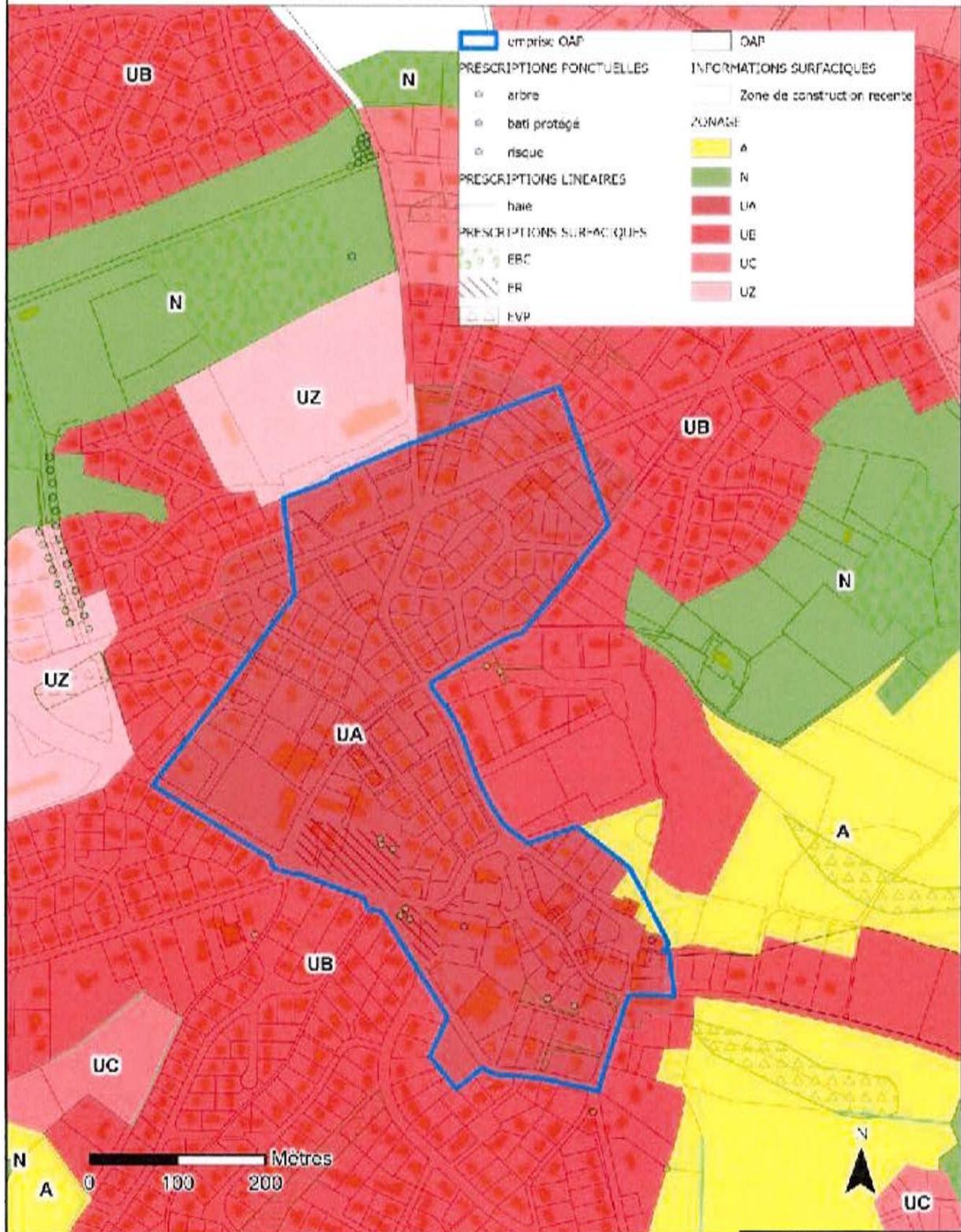
PROJET MODIFICATION N°1

Les OAP se situent au sud-ouest de la commune, en centre-bourg.

Localisation des OAP



Extrait du zonage de l'OAP Centre-Bourg



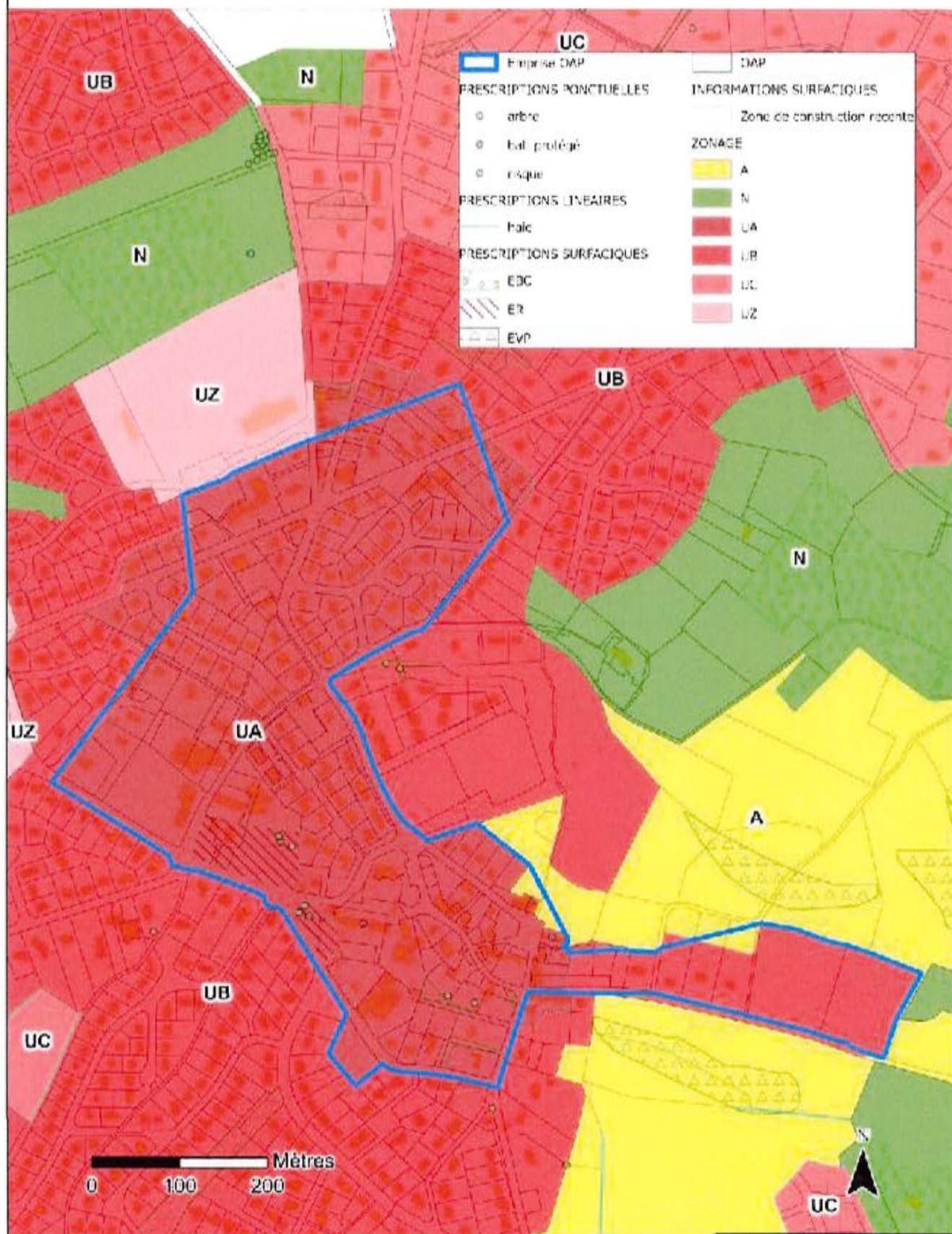
REÇU EN PREFECTURE

le 25/05/2023

Application agréée E-legaite.com

95_DE-007-246719312-20230512-0L2020920H1

Extrait du zonage de l'OAP Dents-Creuses



REÇU EN PREFECTURE
le 25/05/2023

Application agréée E.legalite.com